



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon

Séance du 24 juin 2025

Présidence : Monsieur Michel Nançoz

LE CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis 24/2025 (Législature 2021-2026) de la Municipalité du 19 mai 2025 relatif à la Reconstitution du Dispositif d'Investissement solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN)

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

ouï le Rapport de la Commission de Gestion & Finances

accepte à mainlevée et l'unanimité

- 1) de reconduire le Dispositif d'Investissement solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0.9 point d'investissement et 0.1 point de sauvegarde) ;
- 2) de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil Intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
- 3) de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/Hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années ;
- 4) que le présent concept entrera en vigueur au 01 janvier 2026 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire



Michel Nançoz

Monique Berney



EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon
Séance du 24 juin 2025
Présidence : Monsieur Michel Nançoz

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'ARNEX-SUR-NYON

Vu le préavis 23/2025 (Législature 2021-2026) de la Municipalité du 19 mai 2025 relatif aux comptes communaux de l'année 2024

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

ouï le Rapport de la Commission de Gestion & Finances

accepte à mainlevée et à l'unanimité

- 1) d'adopter les comptes communaux 2024 tels que présentés
- 2) de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2024
- 3) de donner décharge à la Commission de Gestion & Finances

Ainsi délibéré en séance du 24 juin 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL D'ARNEX-SUR-NYON

Le Président

La Secrétaire



Michel Nançoz

Monique Berney